



ADDITIF RECTIFICATIF N°004/ADD/CBK/2025

Portant modification de certaines dispositions de la Demande de Cotation ci-après :

DC N° 004/DC/CBK/CIPM/2025 en procédure d'urgence pour l'acquisition du matériel spécifique de lutte contre l'insalubrité.

❖ DE LA NON CONFORMITE DE LA CAUTION DE SOUMISSION

Pour cette DC se conformer aux dispositions de l'article 92.9 du Code des Marchés Publics.

❖ DE L'ABSENCE DU MONTANT DE LA CAUTION DE SOUMISSION DANS L'AVIS DE DEMANDE DE COTATION

Prendre en compte le montant de 160 000 (cent soixante mille) FCFA.

❖ DU NOMBRE D'EXEMPLAIRE DU MARCHE A EDITER

Prendre en compte 15 exemplaires au lieu de 20

❖ DE L'ABSENCE DU MODE DE SOUMISSION EN MARGE DES PRESCRIPTIONS DE L'AVIS DE COTATION TYPE

Se conformer au mode de soumission de la DC type.

❖ DES CRITERES ESSENTIELS RELATIFS AU SERVICE APRES VENTE ET A L'EXPERIENCE DU PERSONNEL

Considérer ces critères comme obligatoires

❖ DE L'INCOHERENCE ENTRE LES VERSIONS ANGLAISE ET FRANCAISE DE L'AC RELATIVEMENT AUX CRITERES ESSENTIELS ET ELIMINATOIRES

Se conformer à la version française de l'AC

❖ DE L'ABSENCE DES FORMULAIRES TYPES N°2, 3, 5, 6, 7, 8 et 10

Se conformer aux exigences requises dans les annexes de la DC type

N.B. : la Mairie prend en compte ces observations et s'engage à mettre en œuvre les exigences de la DC type et les recommandations de l'Agence.

Le reste sans changement.

Les entreprises ayant déjà acquis la DC susmentionnée sont priées de passer à la Mairie retirer les documents complémentaires desdits dossiers.

AMPLIATIONS:

- DG/ARMP;
- GOUV/R-CENTRE
- PRÉFET/MAK;
- DDMAP/MAK
- PCIPM/CBK;
- SOUMISSIONNAIRE;
- ARCHIVES/CHRONO.

